

06 fév 2004 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 6 février 2004](#)

Gestion durable de la mer du Nord

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, et de M. Johan Vande Lanotte, ministre du Budget et des entreprises publiques, le Conseil des Ministres a approuvé des mesures concernant la gestion durable de la mer du Nord, y compris la délimitation des zones en ce qui concerne l'exploration et l'exploitation du sable et du gravier de mer et la production offshore de l'électricité.

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, et de M. Johan Vande Lanotte, ministre du Budget et des entreprises publiques, le Conseil des Ministres a approuvé des mesures concernant la gestion durable de la mer du Nord, y compris la délimitation des zones en ce qui concerne l'exploration et l'exploitation du sable et du gravier de mer et la production offshore de l'électricité.

A la fin de 2004, le premier parc à éoliennes dans la zone sur et derrière le Thorntonbank (sur la côte de la mer du Nord) va entrer dans une phase productive. La délivrance de permis, licences et concessions pour la production offshore d'électricité sera accélérée grâce à une approche coordonnée. Ces propositions sont le résultat d'une concertation entre les acteurs concernés, avec un intérêt spécifique pour l'intégration des aspects économiques, sociaux et environnementaux, conformément au Plan fédéral de développement durable 2002-2004. Il s'agit d'une première phase dans le planning de la gestion durable de la mer du Nord. Dans un deuxième temps, des mesures concrètes seront prises pour la délimitation des territoires marins protégés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe